

**Comté de Lotbinière
Municipalité Saint-Sylvestre**

Assemblée régulière du conseil municipal de Saint-Sylvestre tenue **le 6 juin 2011**, à 20 heures à la salle Bonne entente sous la présidence de monsieur le maire Mario Grenier et à laquelle sont présents les conseillers suivant : Jonathan Lavallée, Madeleine Breton, Roland Gagné, Raynald Champagne, Maryse Lapointe et Étienne Parent;

Résolution numéro 74-2011
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Jonathan Lavallée et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Résolution numéro 75-2011
Adoption des procès verbaux du 2 et 9 mai 2011

Il est proposé par Madeleine Breton, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que les procès verbaux du 2 et 9 mai 2011 soient adoptés tel que préparés par la secrétaire.

Résolution numéro 76-2011
RÈGLEMENT N° 84-2011
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 06-97
VISANT À PERMETTRE UNE EMPRISE DE 12 MÈTRES POUR LES RUES PRIVÉES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Sylvestre est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE lors d'une session de ce Conseil, le règlement n° 06-97 a été adopté le 21 avril 1997 et est entré en vigueur le 26 mai 1997;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Sylvestre désire fixer à 12 mètres l'emprise des rues privées;

ATTENDU QU'un 1^{ier} projet de règlement n° 84-2011 a été adopté par le Conseil à la séance du 4 avril 2011.

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation portant sur le projet de règlement n° 84-2011 a eu lieu le 2 mai 2011.

ATTENDU QU'à la suite de la dite assemblée publique de consultation, aucune modification n'a été apportée au projet de règlement n° 84-2011;

ATTENDU QUE ce projet de règlement comporte des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter;

ATTENDU QU'aucune demande valide d'approbation référendaire n'a été déposée par les personnes habiles à voter ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Jonathan Lavallée et résolu unanimement que le présent projet de règlement soit adopté :

Résolution numéro 77-2011

Acceptation offre finale pour surplus des travaux sur la rue la Principale

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre finale proposé à Excavations Marcel Fréchette Inc au montant de \$ **69332.12** pour le surplus des travaux (roc) réalisés sur la rue Principale, qu'un montant de \$ 35 554.94 sera facturé au Ministère des Transports, ce qui correspond à la part établie lors de la répartition des coûts.

Résolution numéro 78-2011

Marge de crédit à la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Beauce

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre doit encourir des frais de révision pour sa marge de crédit à la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Beauce pour l'année du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2012 ;

Attendu que cette disposition a été confirmé verbalement par madame Manon Vachon, du centre financier des entreprises de la Nouvelle-Beauce, à la directrice générale le 13 mai 2011 ;

Attendu qu'une utilisation entrainera des frais de 0.25% du montant autorisé pour un minimum de \$ 225 ;

En conséquence, il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Madeleine Breton et résolu à l'unanimité de conserver la marge de crédit de la municipalité de Saint-Sylvestre à la Caisse Desjardins Nouvelle-Beauce au montant autorisé de \$ 400 000 (Folio 61021 Transit 20106) et de payer un montant de \$ 1000 pour son renouvellement ;

Que Monsieur Mario Grenier maire et madame Ginette Roger directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Sylvestre, soient les personnes autorisées à signer la convention de modification de la marge de crédit.

Résolution numéro 79-2011

Appui à Monsieur René Morin à la CPTAQ

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre a pris connaissance de la demande d'autorisation de Monsieur René Morin laquelle consiste essentiellement en une demande de lotissement et d'utilisation autre que l'agriculture ;

Attendu qu'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection et des activités agricoles, la municipalité de Saint-Sylvestre doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par monsieur René Morin ;

Attendu qu'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte de critères visés à l'article 62 de la Loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande ;

Que selon notre réglementation, ce terrain fait parti de la zone 08-AF, et le lot ici présent 735-P, devenu 4 212 459 suite à la rénovation cadastrale en août 2010, n'est pas considéré dans les îlots déstructurés, et ne fait pas parti de l'article 59 ;

Qu'une résidence est déjà existante sur ce lot ;

Attendu que cette demande vise à la donation de deux parcelles de terrains à ces enfants pour une possible résidence future ;

Que cette donation n'a aucune conséquence négative sur le développement des activités agricoles du secteur et sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ;

En conséquence, il est proposé par Madeleine Breton, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que le Conseil de la municipalité de Saint-Sylvestre appui la demande d'autorisation adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec soumise par monsieur René Morin.

Résolution numéro 80-2011

Aménagement du terrain balle

Attendu qu'une demande nous a été faite concernant le réaménagement du terrain de balle molle ;

Que des buts sont à changer, que l'ajout de sable est nécessaire ainsi que le travail sur le terrain pour améliorer la nivelassions de ce dernier, en conséquence, il est proposé par Madeleine Breton, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité de travailler le terrain, d'ajouter du sable et de commander les buts.

Rencontre avec les citoyens

Gilles Gagnon vient discuter de la problématique concernant la rue Ste-Catherine qui est trop étroite. Il est difficile d'accéder à son entrée avec de gros camion. Une visite des lieux sera faite pour regarder s'il y a des possibilités.

Rapports des comités

- Bibliothèque : fermée les deux semaines de la construction.
- Loisirs : terrain de jeux commence le 28 juin, estrades vérifier certains madriers, faudra peut-être en changer d'autres
- Matières résiduelles : prochaine rencontre le 21 juin, faut prévoir changer le camion brun pour début 2012.
- Inspecteur municipal : on devra retourner travailler dans le rang Fermanagh, gravier pour les rangs St-André, Ste-Catherine et route Beaudoin. Pour le rang Ste-Marguerite prévoir 3 à 4 voyages d'asphalte.
- Centre multifonctionnel : rien à signaler
- Salon des jeunes : 8.2 jeunes/soir en avril et mai, fermé les deux semaines de la construction.
- MRC, pompiers et autres comités, rien à signaler.

Résolution numéro 81-2011

Adoption des comptes à payer

Il est proposé par Jonathan Lavallée, appuyé par Madeleine Breton et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir des numéros 2108 à 2181 inclusivement.

Résolution numéro 82-2011

Émission et enlèvement de numéro civique

Attendu qu'un citoyen a connu des problèmes concernant des numéros civiques qui ont été émis et par la suite enlevés ;

Que la façon de faire était seulement verbale à la demande des résidents ;

Que suite à certains problèmes rencontrés par un citoyen et nous demandant de se positionner sur ce dossier ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt général des citoyens, pour des raisons de sécurité publique et permettre l'identification de tout immeuble ;

Il a été proposé par Étienne Parent, appuyé par Jonathan Lavallée et résolu à l'unanimité, que dorénavant toute demande pour émettre un numéro civique soit faite écrite à la municipalité de Saint-Sylvestre ainsi que pour la fermeture de ce dernier.

Divers

- **Parc de jeux** : nous demanderons aux jeunes, du salon des jeunes, de nous donner un coup de main pour finir le terrassement, (niveler le sable et poser la tourbe).
Clôture autour du parc, nous allons faire évaluer.

- **Mémoire des jeunes de Saint-Sylvestre** : travail d'école, déposé lors de la séance du conseil. Certaines choses sont déjà en fonction dans la municipalité.

- **Terrain à Omer Landry** : suite à la rénovation cadastrale nous devons prendre des informations.

Levée de l'assemblée est faite à 23 heures 45 minutes, l'ordre du jour étant épuisé.
Adopté à la séance du 4 juillet 2011.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Maire